

des Princes &c. Octobre 1738. 257

guerres de plus respectable que le Vœu solennel de Loüis XIII. de glorieuse mémoire: Ce Prince rempli des sentimens de la plus solide devotion, avoit éprouvé tant de fois le secours visible du Ciel, soit dans les tems que son Royaume fut agité par les troubles que l'Heresie entraîne nécessairement avec elle, soit dans les guerres suscitées par la jalousie de ses Voisins, qu'il crut ne pouvoir donner un témoignage plus autentique de sa reconnoissance & de sa veneration pour la très-Sainte Vierge, qu'en mettant son Royaume sous sa protection. Loüis XIV. de glorieuse mémoire, mon très-honoré Seigneur & Bis-Ayeul, a suivi les mêmes principes, & a ressenti pendant tout le cours de son Regne des effets signalez de cette puissante protection; & comme je ne puis suivre de plus grands exemples que ceux de ces deux Augustes Prédecesseurs, Je veux que cette année, qui est la centenaire depuis que mon Royaume reconnoit la Mere de Dieu pour sa Patronne speciale, soit en même tems l'époque du renouvellement que je fais de ce même établissement. C'est pourquoi je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est, que le matin du Dimanche qui précédera le quinze Août prochain, jour de l'Assomption de la très-Sainte Vierge, vous fassiez faire commemoration de la Déclaration de Loüis XIII., du 10. Fevrier 1638., dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de vôtre Diocese; & qu'après les Vêpres du jour de l'Assomption, il soit fait une Procession avec toute la splendeur qu'il se pourra, à laquelle assisteront toutes les Compagnies Superieures & les Corps de Ville, avec pareilles ceremonies que celles qui s'observent aux Processions générales les plus solennelles: Ce que je veux être fait en toutes les Eglises, tant Paroissiales que des Monasteres des Villes, Bourgs, & Villages de mon Royaume, ainsi qu'il